



ACCUSE DE RECEPTION EN DATE DU 16/09/2011

Votre annonce n°11-212568 est maintenant prise en compte par la Direction de l'information légale et administrative.

Un accusé réception vous sera envoyé par courriel pour confirmation de sa transmission ce jour à l'OPOCE.

Attention :

Cette annonce n'est plus modifiable.

Toute demande de correction ou d'annulation devra faire l'objet d'un avis rectificatif ou d'annulation après publication au BOAMP et au JOUE.

Les éventuelles corrections effectuées par le JOUE sur votre annonce avant publication ne pourront pas être prises en compte par le BOAMP. Dans ce cas, ces corrections devront faire l'objet d'un avis rectificatif publié au BOAMP.



Attention cet aperçu ne reflète que votre saisie et n'est accessible qu'à partir de ce porte feuille.
Dès publication de cet avis au BOAMP papier, au JOUE ou sur le site BOAMP.fr, il vous appartient de vérifier si l'avis officiel diffusé correspond bien à la saisie ci-dessous (adresse du site de diffusion des annonces : <http://www.boamp.fr>).
En cas de non conformité, il vous appartient de publier un avis rectificatif de l'avis initial dans les délais réglementaires.
> [Contact client](#)

Département de publication : 34
Annonce No 11-212568

I. II. III. IV. VI.

CONCESSION DE TRAVAUX PUBLICS

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) NOM, ADRESSES ET POINT(S) DE CONTACT :

Ville de Bedarieux, commune de Bédarieux Hôtel de Ville Place de la Vierge - B.P. 3, Contact : commune de Bédarieux, à l'attention de M. Antoine Martinez-Maire de la Commune, F-34600 Bédarieux. Tél. (+33) 4 67 95 59 38. E-mail : mairie@bedarieux.fr. Fax (+33) 4 67 95 53 72.

Adresse(s) internet :

Adresse générale du pouvoir adjudicateur : <http://agysoft.marcoweb.fr>.

Adresse du profil d'acheteur : <http://agysoft.marcoweb.fr>.

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

Mairie de Bédarieux, place de la Vierge, Contact : service Technique, à l'attention de M. BURON Frédéric, F-34600 Bédarieux. Tél. (+33) 4 67 95 49 20. E-mail : f.buron@bedarieux.fr.

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :

Mairie de Bédarieux, place de la Vierge, Contact : service Urbanisme, à l'attention de Mme PARIZEL Magali, F-34600 Bédarieux. Tél. (+33) 4 67 95 59 56. E-mail : urbanisme@bedarieux.fr.

Adresse à laquelle les candidatures doivent être envoyées :

Mairie de Bédarieux, place de la Vierge, Contact : service Marchés Publics, à l'attention de Mme VERNET Josiane, F-34600 Bédarieux. Tél. (+33) 4 67 95 59 38. E-mail : finances-mairie@bedarieux.fr. URL : <http://agysoft.marcoweb.fr>.

I.2) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR ET ACTIVITÉ(S) PRINCIPALE(S) :

Collectivité territoriale.

Services généraux des administrations publiques.

SECTION II : OBJET DU CONTRAT DE CONCESSION

II.1) DESCRIPTION DE LA CONCESSION

II.1.1) Intitulé attribué au contrat de concession par le pouvoir adjudicateur :

concession d'aménagement pour la réalisation de la zac puech du four à vocation d'habitat située sur la commune de Bédarieux en dent creuse de l'urbanisation.

II.1.2) Type de contrat de concession et lieu d'exécution des travaux :

Conception et exécution.

- Vous avez choisi de publier cet avis au JOUE -

Lieu principal d'exécution des travaux : lieu dit Puech du Four, 34600 Bedarieux.

Code NUTS FR813.

II.1.3) Description succincte du contrat de concession :

la présente consultation a pour but d'aboutir au choix d'un concessionnaire en vue de la conclusion d'un traité de concession pour la réalisation de la zac puech du four (Articles L.300-4 et R.300-4 à R.300-10 du Code de l'urbanisme). Le concessionnaire procédera à l'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation de l'opération (voie amiable, expropriation, préemption), réalisera les travaux et équipements concourant à l'opération ainsi que la réalisation des études et de toutes missions nécessaires à leur exécution (Articles L.300-4 et suivants du code de l'urbanisme). Il cédera ou louera les terrains aménagés à des constructeurs et remettra aux personnes publiques compétentes, après leur achèvement, les équipements publics qu'il aura réalisés. Il assurera la gestion administrative, comptable et financière de l'opération. Il rendra compte à la collectivité de l'avancement de l'opération. Le financement de l'opération sera assuré principalement par les produits à provenir des cessions, des concessions d'usage et des locations de terrains ou d'immeubles bâtis. Conformément aux dispositions de l'article L.300-5 du code de l'urbanisme, d'une part une participation de concédant, sous forme d'apports financiers ou d'apports en terrains, est envisageable en fonction des négociations qui seront engagées avec un ou plusieurs candidats préalablement au choix du concessionnaire et dans les conditions qui seront fixées par le document " programme "; d'autre part des subventions pourront être obtenues auprès d'une ou de plusieurs personnes publiques après accord du concédant. Le concessionnaire assumera une part substantielle du risque économique de l'opération concédée. Les interventions de l'aménageur seront réalisées en relation permanente avec la Commune et dans le respect des caractéristiques de l'opération projetée. La durée prévisionnelle de la concession : 10 ou 12 ans. Cette durée pourra être modifiée à l'issue des discussions menées avec les candidats.

II.1.4) Vocabulaire commun pour les marchés publics (CPV) :

70000000, 45000000.

II.2) QUANTITÉ OU ÉTENDUE DU CONTRAT DE CONCESSION

II.2.1) Quantité ou étendue globale :

les caractéristiques essentielles de l'opération d'aménagement projetée, telles que décrites au dossier de création de la ZAC sont les suivantes :

- objet : réalisation d'une ZAC à vocation d'habitat.
- localisation : Lieu dit Puech du Four sur la commune de Bédarieux.

La zac " Puech du Four " se situe sur un plateau dominant la ville de Bédarieux et occupe un espace d'environ 10 hectares. Ce secteur offre des atouts majeurs pour développer un quartier d'habitat de qualité. Nous retrouvons à l'intérieur de la ZAC de nombreux murs en pierres sèches ainsi que plusieurs petits mas et capitelles pouvant contribuer à la création d'un paysage urbain de qualité. De par sa proximité avec le centre-ville et les grandes infrastructures routières, cet aménagement sera facilement raccordable à l'ensemble des commodités et équipements de la ville. A une échelle plus vaste, il sera raccordable à un ou plusieurs bassins de vie et donc d'emplois que constituent Bédarieux et la région des Hauts Cantons.

A ce titre, par délibération en date du 15 JUIN 2011, le Conseil Municipal a approuvé le bilan de la concertation et approuvé le dossier de création de la zac puech du four dans les termes suivants :

□ Programme global prévisionnel de constructions : Le programme global prévisionnel des équipements et constructions projetées se décompose comme suit :

- emprises estimées des voiries = environ 14700 m²,
- zones de rétention = environ 6900 m²,
- espaces verts, publics = 19 900 m²,
- surfaces cessibles pour l'habitat = environ 58 500 m² soit environ 200 logements et 35 000 mètres carrés de SHON dont :
 - environ 70 logements en habitat individuel,
 - environ 30 logements en habitat intermédiaire,
 - environ 100 logements en habitat collectif.

□ l'ensemble des dépenses nécessaires à la réalisation de l'opération est évalué à 8,6 millions euros (H.T.).

- montant des produits de l'opération est évalué à 9,100 millions euros (H.T.). Suite: Renseignements complémentaires.

II.2.2) Pourcentage minimal des travaux devant être attribués à des tiers :

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.1.1) Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : les candidatures pourront être présentées individuellement ou sous forme de groupement.

-Lettre de candidature datée et signée permettant l'identification du candidat (en la personne de chacun de ses membres en cas de groupement) et notamment en terme de : dénomination, forme juridique, capital, date de création, date d'immatriculation et s'il s'agit d'une société : statuts à jour, documents justifiant des pouvoirs du signataire de la candidature. En cas de groupement, celui-ci sera obligatoirement solidaire.

-Attestation d'assurance de responsabilité professionnelle en cours de validité,

-Déclaration du candidat (imprimé Dc2 préconisé),

-Si le candidat est en redressement judiciaire (ou procédure équivalente pour les candidats non établis en France), une copie du ou des jugements prononcés.

-Une note de présentation de la société.

III.1.2) Capacité économique et financière :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : -Bilan financier pour les 3 derniers exercices disponibles si l'entreprise bénéficie de cette antériorité ainsi qu'une notice prévisionnelle de la situation du candidat et de ses perspectives,

-Le chiffre d'affaires relatif aux prestations en cause réalisé au cours des 3 derniers exercices disponibles.

-Si le candidat est objectivement dans l'impossibilité de produire, pour justifier sa capacité financière, l'un des renseignements ou documents mentionnés, ci-dessus, il peut prouver sa capacité par tout autre document considéré comme équivalent par la collectivité concédante.

III.1.3) Capacité technique :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies

-Références d'opérations similaires achevées ou en cours de réalisation et conduites par le candidat dans les 5 dernières années maximum (pouvoir adjudicateur, localisation, emprise totale, surface commercialisable, programme et nature des constructions, durée du contrat, importance et nature des participations éventuelles du pouvoir adjudicateur à l'équilibre financier de l'opération) ou tout autres justificatifs permettant de prouver la capacité du candidat à exécuter le contrat de concession envisagé.

-Une déclaration indiquant les effectifs et l'importance du personnel d'encadrement, des 3 dernières années. Elle comprendra l'indication des titres d'études et/ou de l'expérience professionnelle des responsables et exécutants affectés à l'exécution des prestations.

-Une déclaration sur l'honneur du candidat indiquant qu'il n'a aucun lien avec maîtrise d'oeuvre

-Les sociétés en cours de constitution ou nouvellement créées sont admises à présenter une offre dans les mêmes conditions que les sociétés existantes. Les documents exigés ci-dessus pourront en ce cas émaner de leurs associés.

-En cas de groupement les documents exigés à l'appui de la candidature devront être fournis par chacun des membres du groupement.

Liste, non exhaustive, des pièces à fournir pour la proposition :

-Note méthodologique détaillant la stratégie mise en place par le candidat pour atteindre les objectifs fixés, notamment en terme environnementale, de mixité sociale et de commercialisation de l'opération ;

-Compréhension du projet Ecoquartier et préconisations en matière de développement durable en terme d'équipement, de construction et de chantier.

SECTION IV : PROCÉDURE

IV.1) CRITÈRES D'ATTRIBUTION :

-Qualité technique de l'offre au regard de la note méthodologique 60 %:

1-Qualité de l'appréhension du projet, au regard des études et du parti d'aménagement défini dans les études réalisées par la Commune (note/10),

2-Modalités d'association de la collectivité concédante à la conduite du projet (note /20)

3-Modalités de mise en oeuvre de l'opération (note/20),

4-Moyens affectés à la réalisation de l'opération d'aménagement (CV détaillé, qualifications, références adaptées à l'opération) (note/10),

-Offre financière 40 %:

1-Pertinence et cohérence du bilan financier prévisionnel de l'opération (note/15),

2-Rémunération du concessionnaire (note/15),

3-Capacité à assurer le risque financier de la mission d'aménagement jusqu'à la fin de l'opération (note/10).

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur :

1111CT.

IV.2.2) Date limite de présentation des candidatures :

15 novembre 2011 - 15:00

IV.2.3) Langue(s) pouvant être utilisée(s) pour les candidatures :

français.

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

VI.1) LE CONTRAT S'INSCRIT DANS UN PROJET/PROGRAMME FINANCÉ PAR DES FONDS COMMUNAUTAIRES :

Non.

VI.2) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

Modalités de remise des candidatures:

Les candidatures seront rédigées en langue française, envoyées sous pli recommandé avec accusé de réception postal ou déposées contre récépissé à l'adresse du Pouvoir Adjudicateur aux jours et heures d'ouvertures de locaux (du lundi au vendredi de 8 à 12h et de

14h à 17h). A peine d'irrecevabilité de la candidature, les plis doivent parvenir avant la date limite de réception des candidatures indiquée ci-dessus.
Les candidatures et les offres sont préconisées par voie papier. Cependant, elles peuvent être transmises par voie électronique sur la plate forme de dématérialisation <http://agysoft.marcoweb.fr>. La signature électronique devra être de niveau II. Les dossiers contaminés seront automatiquement détruits. Les dossiers seront re-matériélisés après ouverture.

L'Enveloppe portera la mention "consultation pour la concession d'aménagement pour la réalisation de la zac puech du four - candidature - ne pas ouvrir".

Il s'agit d'une zone dont la vacation sera principalement l'implantation de logements, d'équipements publics et d'espaces verts. Cette opération vise à réaliser l'aménagement d'un quartier dans un cadre urbain et paysager de qualité où le végétal doit jouer un rôle important. Pour ce faire, des percées végétales favorisant les circulations douces au travers de la ZAC devront être proposées.

A titre indicatif, le programme de la ZAC prévoit notamment :

- * la création d'environ 200 logements,
- * l'aménagement d'un jardin en belvédère,
- * la réalisation d'un maillage viaire structuré par des connexions au réseau de circulations douces permettant de parer la ZAC d'un cadre de vie tranquille.

C - caractéristiques :

Objectifs :

- En terme environnemental :
- Réaliser des espaces publics en respectant le site paysager, projeter une opération qui intègre la dimension paysagère et économe en utilisation du foncier.
- Créer un quartier respectueux du site dans lequel il va s'implanter.
- Lier les espaces péri urbains limitrophes par le biais de cet aménagement.
- Réaliser des espaces publics de qualité qui tiennent compte du patrimoine bâti existant, de l'organisation du site et des paysages (murs de pierres sèches et le belvédère).
- Gérer les eaux pluviales en respectant le site et en évitant une surconsommation du foncier pour y parvenir.
- Privilégier les aménagements réalisés dans le cadre des normes de haute qualité environnementale.
- Utilisation des matériaux présents sur site.
- Maîtrise foncière :
- La collectivité maîtrise 90% du foncier de la zac puech du four.
- Commercialisation :
- Printemps-Eté 2012.

D - déroulement de la procédure :

- la collectivité concédante adressera gratuitement à tous les candidats qui auront déposés un dossier de candidature (dans les formes et délais requis) un document précisant les caractéristiques essentielles de la Concession d'aménagement et indiquant le programme global prévisionnel des équipements et des constructions projetées ainsi que les conditions de mise en oeuvre de l'opération. Ce document précisera également les modalités de remise des propositions des candidats, étant précisé que cette date sera postérieure d'au moins un mois à celle de l'envoi du document.
- sur la base du dossier remis par le Concédant, les candidats remettront une proposition.
- une Commission constituée conformément à l'article R. 300-9 du Code de l'urbanisme émettra un avis sur les propositions reçues.
- la personne habilitée par le concédant engagera librement toute discussion utile avec une ou plusieurs personnes ayant remis une proposition. Cette personne peut recueillir l'avis de la Commission à tout moment de la procédure.
- conformément aux dispositions des articles R. 300-8 et suivants du Code de l'urbanisme, au vu de l'avis de la Commission sur les propositions reçues et sur proposition de la personne habilitée à mener les discussions et à signer la convention, l'organe délibérant du Concédant choisira le Concessionnaire.
- les candidats non retenus en seront informés.
- le contrat sera signé à l'expiration d'un délai de " standstill " de 16 jours suivant la notification aux candidats non retenus du rejet de leur offre.
- dans un délai de 30 jours à compter du choix du concessionnaire, un avis d'attribution sera publié dans les organes de publication qui ont publié l'avis d'appel à candidatures.
- la réponse à la présente consultation n'ouvrira droit à aucune indemnité au profit des candidats et ce, quelle que soit la suite qui lui sera donnée.
- le Concédant se réserve le droit de ne pas donner suite à la présente procédure.

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 16 septembre 2011.

VI.3) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.3.1) Instance chargée des procédures de recours :

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MONTPELLIER, 6 rue Pitot, F-34000 Montpellier. Tél. (+33) 4 67 54 81 00. Fax (+33) 4 67 54 74 10.

VI.3.2) Introduction des recours :

VI.3.3) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction des recours :

GREFFE DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MONTPELLIER, 6 rue Pitot, F-34000 Montpellier. Tél. (+33) 4 67 54 81 00. Fax (+33) 4 67 54 74 10.

VI.4) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS :

16 septembre 2011.

Critères sociaux ou environnementaux : Aucun

Éléments de facturation :

Numéro de bon de commande d'insertion au BOAMP : 201101932

Libellé de la facture : Ville de Bedarieux Mairie de Bédarieux Place de la vierge, F-34600 Bedarieux.

Siret : 21340028600018

Classe de profil : Commune

Classification des produits :

- Services immobiliers



ACCR2150943



> Informations légales